

9 novembre 1946.-

TERRITOIRE

DU

RUANDA-URUNDI

N° 5799 /sec.

USUMBURA, le

Rappeler dans la réponse la date et le numéro

Réponse au n°

du

Annexe

OBJET:

Rapatriement.-

n° 1127 /See  
21.11.46. {  
Sifa recu  
classer }  
M

Monsieur le Chef de Service (Tous)  
Monsieur le Résident (deux)  
Monsieur l'Administrateur Territorial (Tous)

Ruhengeri



4822

J'ai l'honneur de vous faire connaître la teneur du télégramme n° 107024/Sec. du Proscce informe en raison  
émanant du Gouvernement Général :  
 " n° 107024/Sec. Stg 75921/SEC. du Proscce informe en raison  
 " engagement Colonie égard Compagnie Maritime ancanc auto-  
 " risation rapatriement par avion pourvoir être accordée  
 " sauf eas urgence ou Certificat médical impératif  
 " CONGO "

Je vous prie de bien vouloir mettre votre personnel au courant de cette instruction.-

Le Gouverneur du Ruanda-Urundi a.i.,  
M. SIMON,

Commissaire Provincial.-

A Monsieur l'Administrateur Territorial  
de et à

R U H E N G E R I